



Lille, le 30 novembre 2020

## **MOTION**

### **CHSCT du NORD**

**(séances plénières des 24 et 27 novembre 2020)**

Le 22 octobre 2020, les représentants du personnel siégeant au CHSCT du Nord ont, en vertu de l'article 5-7 du Décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, procédé à un droit d'alerte auprès de la DRFIP 59 pour dénoncer une modification substantielle de la mission du service Centre Contact de Lille Cité et des conséquences induites en termes de risque psycho sociaux sur les agents dudit service.

Ce service, accessible via un numéro unique, sera assuré conjointement par deux centres de contacts de la DGFIP (Lille cité et Nancy) et deux centres d'appels de l'URSSAF.

Le 21/10/2020, les agents du Centre De Contact de Lille Cité, agents de la DGFIP formés à la fiscalité, ont été informés du basculement au 28/10/2020 de leurs missions vers une mission conjointe fiscale et sociale.

Cette nouvelle mission résulte de la mise en place par le ministère de l'économie, des finances et de la relance d'un service de renseignements téléphoniques pour les TPE et PME, afin de les renseigner sur les différents dispositifs de soutien économique dans le cadre de la crise sanitaire (reports d'impôts et de cotisations, chômage partiel, fonds de solidarité, prêts du FDES, prêts garantis principalement).

Le 27 octobre 2020, la DRFIP 59 répondait au droit d'alerte des représentants du personnel.

Les représentants du personnel du CHSCT ont jugé que les mesures prévues par la DRFIP 59 étaient très insuffisantes et ne répondaient pas au droit d'alerte.

Le 28 octobre 2020, sur la base d'un désaccord sérieux et persistant, était convoqué un CHSCT d'urgence.

A l'issue de ce CHSCT, la saisine de l'inspection du travail a été votée par l'ensemble des représentants du personnel.

Le 24 novembre 2020, était inscrit à l'ordre du jour du CHSCT du Nord un point sur l'évolution de la situation au Centre de Contact de Lille Cité suite au droit d'alerte.

Les représentants des personnels ont indiqué que la situation empirait chaque jour davantage et que les agents étaient en proie à de nombreuses difficultés tant professionnelles que personnelles. Les agents décrivent une situation de mal être, de stress et d'anxiété qui se traduit par des arrêts maladie, des crises de larmes, des troubles du sommeil...

Il résulte de ce changement de mission de fortes inquiétudes et une pression quotidienne. Les agents du service font état de leur détresse, psychique et émotionnelle, face à la souffrance d'autrui et décrivent des conditions de vie au travail fortement dégradées.

Par cette motion, les représentants des personnels constatent que la situation au Centre de Contact de Lille Cité est dorénavant bien plus alarmante et critique que lors de leur droit d'alerte. Ils réitèrent à nouveau leurs nombreuses inquiétudes et demandent que le texte de cette motion et sa pièce jointe soient transmises, en complément d'informations au droit d'alerte du 22 octobre dernier, à l'inspection du travail.